



# PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Communiqué de presse

Niort, le 17 décembre 2020

### Déclaration des aides animales 2021

La campagne 2021 des aides de la politique agricole commune débutera par les déclarations des aides animales dès janvier 2021.

Comme les années précédentes, le dépôt des demandes d'aides animales se fait de façon dématérialisée sur le site Télépac [www.telepac.agriculture.gouv.fr](http://www.telepac.agriculture.gouv.fr).

Une notice explicative de la réglementation correspondante est disponible sur le site Telepac dans « formulaires et notices 2021 ».

Calendrier de télédéclaration :

- ❖ Aides ovines et/ou caprines : du 1<sup>er</sup> janvier\* au 1<sup>er</sup> février inclus.
- ❖ Aides bovines [bovins allaitants (ABA), laitiers (ABL), veaux sous la mère/bios] : du 1<sup>er</sup> janvier\* au 17 mai inclus.

Vous pouvez vous rapprocher de vos partenaires habituels pour tout accompagnement dans votre télédéclaration.

\* date d'ouverture indicative : l'ouverture pourrait être décalée en fonction des disponibilités de l'application.

Accueil possible à la DDT des Deux-Sèvres  
39 avenue de Paris à Niort

(prise de RDV préalable obligatoire par téléphone, chaque jour ouvré entre 9h00 et 11h30 et dans le respect des consignes sanitaires)

Contact : Muriel GERMAIN - 05 49 06 89 86

Pôle communication  
interministérielle de la  
préfecture des Deux-Sèvres

Tél : (05.49.08.68.17 ou 68.02)  
4 rue Du Guesclin

Courriel : [pref-communication@deux-sevres.gouv.fr](mailto:pref-communication@deux-sevres.gouv.fr)

79099 NIORT CEDEX 09

